



Dr Pascal Jacob
Président
de l'association
Handidactique I = MC2

“ Les personnes handicapées veulent être soignées comme tout le monde. ”

Pascal Jacob, lui-même parent de deux enfants handicapés et très engagé dans le monde associatif, vient de remettre à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et à Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée aux Personnes handicapées, un rapport sur l'accès aux soins des personnes handicapées. Il revient sur les freins et les peurs de notre société face au handicap, nous dévoile les principales propositions de ce rapport et insiste sur le rôle fondamental de la prévention ainsi que de la coordination des soins entre professionnels de santé.

Pratiques dentaires : Quels sont les objectifs de votre association, I = MC2, qui réunit plusieurs organismes publics, non-gouvernementaux et administratifs, sur le handicap cérébral ?

Pascal Jacob : I = MC2 est une association créée en 2007 à l'initiative de parents de personnes atteintes de paralysie cérébrale. Son but est de concevoir un nouveau type de formation des professionnels permettant de former aux bonnes pratiques d'accompagnement des personnes handicapées. Ces formations sont destinées à l'ensemble des acteurs

1 000 personnes handicapées ont été rencontrées et 200 heures d'images tournées, afin de présenter un film lors d'un séminaire auquel les ministres participaient. Ces rencontres nous ont permis de construire la feuille de route des 12 ateliers qui ont ensuite planché sur les 170 propositions concrètes et faciles à mettre en œuvre présentées dans ce rapport.

Pratiques dentaires : Avant de détailler certaines de ces propositions, pouvez-vous nous dire un mot sur la situation actuelle de l'accès aux soins pour les personnes handicapées. La France n'est pas vraiment en avance sur le sujet...

P. J. : C'est le moins que l'on puisse dire. Le monde du soin, en France, n'échappe pas à la réalité de la mise à l'écart du handicap. C'est une situation tout à fait indigne pour notre pays. Nous sommes très en retard par rapport à des pays comme le Canada, la Suède, le Danemark... Ces pays ont une culture qui ne met pas le handicap à l'écart ; ils affrontent le problème en face.

La non-prise en charge précoce de ces personnes fait que la gravité de leur état de santé quand ils accèdent finalement aux soins, est inacceptable. Par ailleurs, dans 9 cas sur 10, les professionnels de santé, démunis face à la prise en charge de ces situations particulières, préfèrent envoyer les patients directement aux urgences.

Pour moi, la principale raison à ce frein dans l'accès aux soins, c'est tout simplement la peur : le handicap fait peur dans notre société. Il faut faire tomber les barrières et sensibiliser davantage les professionnels de santé à cette question.

Pratiques dentaires : Comment, selon vous, faire tomber ces barrières ?

P. J. : Il faut permettre aux futurs professionnels de santé d'être confrontés au handicap le plus en amont possible. →

« Il faut permettre aux futurs professionnels de santé d'être confrontés au handicap le plus en amont possible. »

de l'accompagnement. I = MC2 préfigure ce que pourrait être, un jour, une véritable école supérieure de l'accompagnement à l'autonomie.

Pratiques dentaires : Comment est née l'idée de ce rapport sur l'accès aux soins des personnes handicapées, que vous venez de remettre aux ministres concernés ?

P. J. : J'avais déjà travaillé avec le précédent Gouvernement sur le sujet des soins apportés aux personnes handicapées. Quand Mesdames Touraine et Carlotti m'ont proposé de continuer à travailler avec le nouveau Gouvernement sur un rapport relatif à l'accès aux soins, j'ai accepté, mais à une condition : que ce ne soit pas un énième rapport qui finisse dans un placard et que l'on donne la parole aux personnes handicapées pour son élaboration. Ainsi, plus de



PARCOURS

Après quarante années de travail dans l'industrie et dans la distribution, Pascal Jacob, aujourd'hui à la retraite, consacre son temps à aider les personnes handicapées dans trois grands domaines : la recherche, la création de centres de vie et la formation.

Administrateur de la Fondation Motrice (recherche sur l'infirmité motrice cérébrale), Vice-président de l'association PasseR'Aile APETREIMC (centre de vie accueillant des patients souffrant d'infirmités motrices cérébrales), administrateur de la FEGAPEI (Fédération d'employeurs), il est également Président de l'association I = MC2, une structure de concept de formations qualifiantes à destination des professionnels de l'accompagnement.

Il faut qu'ils soient sensibilisés en effectuant des stages de terrain auprès de personnes handicapées, mais en suivant des formations obligatoires et non plus optionnelles sur le sujet. Ils devraient, enfin, avoir à s'engager à soigner les personnes handicapées lorsqu'ils prononcent leur serment d'Hippocrate.

Pratiques dentaires : Dans votre rapport, vous mettez l'accent sur la prévention. Pourquoi ?

P. J. : Parce que les patients handicapés en sont totalement exclus, pour le moment ! En effet, ils sont souvent écartés du système scolaire et du monde du travail, deux espaces propices au déploiement des messages de prévention. Des messages qui ne leur parviennent donc jamais... Pourquoi croyez-vous que les personnes handicapées développent 8 fois plus de cancers du colon et 12 fois plus de cancers du sein que les autres ? On attend tellement, pour les diagnostiquer et les prendre en charge, qu'un simple problème digestif peut se transformer en occlusion intestinale et qu'un léger problème respiratoire devient



historique et de toutes les informations nécessaires. Il faut créer au plus vite un circuit vertueux de l'information. Cela évitera, par exemple, de refaire plusieurs fois le même examen et d'envoyer en réanimation un patient épileptique qui aurait simplement eu besoin de valium... Il est par ailleurs urgent de décloisonner

les autres acteurs de santé. Les actions mises en œuvre par l'UFSBD sur le sujet sont aussi des sources d'inspiration, car elles sont axées sur la prévention, l'anticipation, et non le curatif, trop tardif. J'apprécie l'approche innovante, exemplaire et humaine qui fait l'ADN de l'UFSBD.

“Le bucco-dentaire participe à la dignité de la personne handicapée.”

vite une bronchopneumonie ! Sans parler du coût que cela représente pour notre système de santé...

Tout cela car nous ne savons pas anticiper ! Ce sont des citoyens comme les autres, ils devraient donc avoir accès à la prévention (ainsi que leur entourage) et les professionnels de santé devraient être en situation de les gérer en amont, et non uniquement quand la situation devient alarmante.

Pratiques dentaires : Comment décloisonner la chaîne de prise en charge entre les différents professionnels de santé de l'accompagnement ? Et comment optimiser la coordination entre ces acteurs ?

P. J. : Nous plaçons déjà pour la mise en place d'un carnet de santé unique, informatisé, qui permettrait à tous les acteurs impliqués dans le parcours de soin (hôpital, médico-social et médecine de ville) et d'accompagnement de la personne handicapée de disposer de son

les professionnels de santé et l'accompagnement : ces acteurs doivent agir ensemble pour valider les meilleures pratiques, les meilleurs techniques et les meilleures innovations qui permettront aux personnes handicapées de mieux vivre leur handicap.

Pratiques dentaires : Vous avez confié l'un des ateliers de travail sur l'accès à la médecine de ville, à un chirurgien-dentiste, le Dr Sophie Dartevelle, Présidente de l'UFSBD. Pourquoi ce choix ?

P. J. : C'était pour moi une évidence. En effet, le bucco-dentaire participe à la dignité de la personne handicapée. Ne plus avoir de dents, c'est perdre beaucoup de sa dignité. Les professionnels du bucco-dentaire sont souvent en avance sur les autres professionnels de santé en la matière ; c'est aussi pour cela qu'il fallait recueillir leurs idées et leurs bonnes pratiques qui, je l'espère, seront reprises très vite par

Pratiques dentaires : Malgré tous leurs efforts, beaucoup de chirurgiens-dentistes ne pourront pas satisfaire en temps et en heure aux exigences de la loi qui implique qu'au 1^{er} janvier 2015, tous les cabinets devront être accessibles aux personnes handicapées. Quel message souhaitez-vous leur faire passer ?

P. J. : Tout d'abord, l'accessibilité des personnes handicapées aux cabinets dentaires ne se résume pas à poser une rampe d'accès en bas de l'immeuble ! C'est une problématique bien plus large et complète, qui doit inclure la formation du chirurgien-dentiste à la prise en charge de ces patients, une organisation et un équipement qui permettent l'accueil de ces patients et ce, quel que soit leur handicap.

99% des personnes handicapées souhaitent être soignées au même endroit que le reste de la population. C'est donc à nous de leur offrir les conditions les plus optimales pour ce faire. Il faut, en attendant, être en mesure de leur fournir les coordonnées des cabinets d'ores et déjà accessibles pour eux. Quant aux praticiens qui se verraient dans l'impossibilité de recevoir des personnes handicapées, je les encourage, alors, à être mobiles, à sortir de leur cabinet, à aller à la rencontre des personnes handicapées et à se former à la prise en charge de ces patients. ■